**arrêté**

**Volet : Collecte des Biodéchets**

**Dossier Technique de demande d’aide**

*[x]*  **Dossier technique** | *[ ]*  Indicateurs Performance | *[ ]*  Dossier financier

Seule la transmission de dossiers complets fera l’objet d’un examen de demande

**LES AIDES de l’ADEME**

**NE CONSTITUENT PAS UN DROIT DE DELIVRANCE ET N’ONT PAS DE CARACTERE SYSTEMATIQUE Il est conseillé de contacter en amont l’ADEME** **Nouvelle Aquitaine pour tous renseignements ou conseils relatifs au montage et au dépôt de votre dossier**

*Dans ce document, les parties grisées et en italique précisent les attendus des financeurs pour les paragraphes concernés.*

Il est impératif de rendre ce dossier complété **au format texte modifiable** (type word).

|  |
| --- |
| **Volet Collecte des biodéchets** :Votre projet concerne l’expérimentation de la collecte des biodéchets ou le déploiement de la collecte des biodéchets sur votre territoire.  |
| Le réseau [Compostplus](http://www.compostplus.org/realisations/) assure une hotline concernant les questions techniques, juridiques et fiscales.  |
| RECAPITULATIF DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER | [ ]  Rapport final de diagnostic ou d’étude préalable à la mise en place de la collecte séparée des biodéchets dont résultat enquête, caractérisation … |
| [ ]  Délibération relative à la mise en place de la collecte séparée des biodéchets |
| [ ]  Devis éventuels communication/formation et équipements |
| [ ]  Agrément sanitaire de l’unité de valorisation organique pour l’accueil de biodéchets |
| [ ]  Fichier excel « 2.IndicateurPerformance 2022 »[ ]  Fichier excel « 3.financier\_CollecteTriBio 2022 » |

|  |
| --- |
| **RAPPEL des dépenses éligibles** |
| Sont éligibles :* Les expérimentations de collecte séparée des biodéchets des ménages sur des zones représentatives couvrant entre 5 et 10 % de la population de la collectivité : dépenses d’AMO, équipements de précollecte individuels (bioseaux, sacs biodégradables) et de collecte (bacs/contenants), la distribution et le marquage des contenants
* La mise en place de collecte concernant moins de 50% en volume de biodéchets non ménagers
* Des projets de collectivités ayant déjà mis en place une collecte séparée des biodéchets et souhaitant faire évoluer les conditions techniques de celle-ci,
* Les équipements pour une adaptation ou une extension collecte séparée des biodéchets :
	+ Dispositifs de précollecte individuels (bioseaux ajourés, sacs biodégradables) sur la base de la dotation de trois années,
	+ Matériel de tri pour les activités non soumises à une obligation réglementaire et entrant dans le cadre du service public,
	+ Bacs /contenants / points d’apport volontaire (éventuellement l’échange ou l’adaptation des bacs);
	+ Distribution/ marquage des contenants ;
	+ Adaptation des bennes de collecte ou surcoût d’acquisition des bennes spécifiques (en cas de marché de renouvellement des bennes ; la nécessité de cette acquisition doit être dûment argumentée),
	+ Logiciel de comptabilisation des bacs si la collectivité n’est pas en TI
* Les frais de communication/sensibilisation/formation liés à la mise en place du projet de collecte séparée des biodéchets
 |
| Ne sont pas éligibles :* Les collectes de gros producteurs ayant une obligation de tri et de valorisation de leurs biodéchets
* La mise en place de collecte concernant plus de 50% en volume de biodéchets non ménagers
* La mise en place de collecte des déchets verts
* La collecte excluant certaines catégories de déchets alimentaires
 |

|  |
| --- |
| SOMMAIRE |
| [1 Tri à la source des biodéchets 4](#_Toc97200192)[1.1 Préalables 4](#_Toc97200193)[1.2 Description de l’existant et cadre de l’opération 6](#_Toc97200194)[1.3 Contexte de l’opération 8](#_Toc97200196)[1.4 Gisement, objectifs attendus de l’opération 9](#_Toc97200197)[1.5 GOUVERNANCE ET MOBILISATION AUTOUR DU PROJET 9](#_Toc97200198)[2 Mettre en place la collecte séparée de biodéchets 10](#_Toc97200199)[2.1 Objectifs attendus de l’opération collecte séparée des biodéchets 10](#_Toc97200200)[2.2 Description de la collecte Biodéchets 10](#_Toc97200201)[2.3 Démarches administratives 12](#_Toc97200202)[2.4 Estimation des coûts de la collecte séparée des biodéchets 12](#_Toc97200203)[2.5 Programme d’actions et Planning prévisionnel de la collecte separée des biodéchets 12](#_Toc97200204)[3 Engagements des bénéficiaires 13](#_Toc97200205)[4 Annexe : Exemple tableau offres territoriales tri à la source des biodéchets 14](#_Toc97200208) |

# Tri à la source des biodéchets

## Préalables

### Avancée du Programme Local des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Etape | Avancée | Calendrier : |
| * [1 Rédiger le projet de PLPDMA](http://www.plpdma-guide-ademe.fr/rediger-le-projet-de-plpdma-1.3.5.1.html)
 | [ ]  |  |
| * [2 Présenter le projet consolidé de PLPDMA à la CCES](http://www.plpdma-guide-ademe.fr/presenter-le-projet-consolide-de-plpdma-a-la-cces-et-organiser-les-debats-1.3.5.2.html)
 | [ ]  |  |
| * [3 Consolider les avis](http://www.plpdma-guide-ademe.fr/consolider-les-avis-et-le-cas-echeant-modifier-le-projet-1.3.5.3.html)
 | [ ]  |  |
| * [4 Adopter le PLPDMA](http://www.plpdma-guide-ademe.fr/adopter-le-plpdma-1.3.5.4.html)
 | [ ]  |  |
| * [5 Publier le PLPDMA et communiquer sur la prévention des déchets](http://www.plpdma-guide-ademe.fr/publier-le-plpdma-et-communiquer-sur-la-prevention-des-dechets-1.3.5.5.html)
 | [ ]  |  |
| * [6 Transmettre le PLPDMA au Préfet et à l’ADEME](http://www.plpdma-guide-ademe.fr/transmettre-le-plpdma-au-prefet-et-a-lademe-1.3.5.6.html)
 | [ ]  |  |

Pour en savoir plus : http://www.plpdma-guide-ademe.fr/portail.html

### Plus-value et cohérence de l’opération avec d’autres démarches du territoire

|  |  |
| --- | --- |
| Démarches existantes sur le territoire | Plus-value et cohérence de l’opération |
| [ ]  Territoire de projet économie circulaire (ZDZD ou CODEC)Date de fin : … Service porteur de la démarche : … | …………………………………………………………………………….... |
| [ ]  Territoire de projet énergie positive (TEPOS)Date de fin contrat : … Service porteur de la démarche : … | ……………………………………………………………………………... |
| [ ]  Ecologie Industrielle et Territoire (EIT)Date de fin contrat : … Service porteur de la démarche : … | ……………………………………………………………………………... |
| [ ]  Territoire de projet alimentaire (PAT[[1]](#footnote-1))Date de fin : … -Service porteur de la démarche : …Financeurs : ……………………… | ……………………………………………………………………………... |
| [ ]  Lauréat de l’appel à projet OPréVertDate de fin de contrat : ………….. - | ……………………………………………………………………………... |
| [ ]  Contrat ADEME de mise en œuvre tarification IncitativeDate de la mise en œuvre effective de la TI : ……………….. | ……………………………………………………………………………... |
| [ ]  Plan Protection de l’Atmosphère[ ]  Présence de mesures de lutte contre l’écobuage (cf.annexe) | ……………………………………………………………………………... |

### Connaissance des coûts et saisie de la matrice

La modernisation des politiques d’économie circulaire passe par des choix qui doivent être éclairés par une bonne connaissance des coûts dont la généralisation du tri à la source des biodéchets. Les aides Déchets Economie Circulaire de l’ADEME Nouvelle Aquitaine aux collectivités, sont désormais conditionnées à la réalisation de leur matrice de connaissance des coûts et leur validation sur la plateforme nationale de l’ADEME.

|  |
| --- |
| [ ]  Oui, dernière année de saisie ………. |
| [ ]  Non, | Engagement de remplissage de la matrice (formation, …) : ………………………………………………………………………….…………………………………………………………………………………………………………………………………………….. |

Formation : https://formations.ademe.fr

### Contribution enquête pour l’Observatoire Régional Déchets Economie Circulaire

|  |  |
| --- | --- |
| Avoir répondu à l’enquête « collecte » de l’Observatoire Régionale des Déchets Economie Circulaire (ORDEC) réalisée par l’AREC | [ ]  Oui [ ]  NonDate des données fournies à l’enquête : …………… |

### Réalisation des études préalables :

|  |  |
| --- | --- |
| Etude préalable Biodéchets\* | [ ]  Oui, étude réalisée en interne[ ]  Oui, étude réalisée en externe, Date de réalisation : … Prestataire :…… |
| Etude d’optimisation SPPGD et intégration d’une Tarification Incitative | [ ]  Oui, année de réalisation : ………………[ ]  Non |
| Estimation du gisement biodéchets par caractérisation des OMr | [ ]  Oui, année de réalisation : ………………[ ]  En interne [ ]  par un prestataire externe |

\* *Une étude préalable devra contenir à minima une évaluation du gisement, une répartition géographique de l’offre du Tri à la source des biodéchets et des unités de valorisation, retour au sol.*

## Description de l’existant et cadre de l’opération

### Présentation du porteur

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de la collectivité /porteur du projet |  |
| Code acteur Sinoé : |  |
| Typologie Sinoé du Territoire |  |
| Compétence de la collectivité en matière de déchets – économie Circulaire :: |  |
| Population totale | Nombre d’habitant :Ménages (nb de foyers) : Producteurs autres (nb de professionnels) :  |
| Caractéristiques de l’habitat :Données INSEE(année des données : ….) | % résidences principales de type collectif : % résidences principales de type individuel :% résidence secondaires: |

*Possibilité de mettre une cartographie.*

*Décrire les spécificités constituant le territoire : rurale, urbain, mixte, touristique, …*

### Présentation mode de gestion actuelle des déchets et des performances flux

#### Etat des lieux des flux et des performances kg/hab

***De manière synthétique,*** *présenter* ***l’évolution*** *des flux et de leurs performances : DMA, OMr, recyclables secs, verre, déchets alimentaires, déchets verts en déchetterie et/ou collecte en porte à porte… avec les ratios de production annuelle de déchet par habitant, les taux de recyclage sur le territoire*

#### Mode de gestion actuelle des déchets pris en charge par le SPPGD

***De manière synthétique****, description de l’organisation actuelle de la collecte, valorisation, élimination des déchets pour les différents flux : OMR, recyclables secs, verre, déchets alimentaires, déchets verts…*

*Modalités et les fréquences de collecte, Accès en déchèterie*

#### Mode de gestion actuelle des déchets d’’activité économiques

|  |  |
| --- | --- |
| Limite de prise en charge par le service public mentionnée dans le guide collecte (l/semaine) | ……………………………………. |

*Situation existante pour les déchets d’activité économique (SPPGD / hors SPPGD) et notamment les gros producteurs de biodéchets, service proposé[[2]](#footnote-2) : prévention, collecte, accès en déchèterie, ….*

#### Mode de financements existants ou en projets

*Mode de financements existants pour les usagers et les professionnels : TEOM, RS, tarification incitative, …*

### Présentation du Tri à la source des biodéchets existant sur le territoire

Les paragraphes suivants pourront être présentés notamment sous format tableau ou cartographique. Il peut également être judicieux de proposer un synoptique des flux biodéchets/organique dans le cadre du SPPGD et au-delà SPPGD.

#### Gestion proximité des biodéchets **existante** sur le territoire

*bilan qualitatif et quantitatif des opérations déjà menées :*

* *en compostage indivduel (date de démarrage, nombre de composteurs distribués, taux de couverture, taux de foyers en habitat individuel compostant, tonnage détourné par an)*
* *en compostage partagé (date de démarrage, nombre de sites installés, nombre moyen de foyers compostant par site, taux de couverture, tonnage moyen détourné*
* *en compostage autonome en établissement : date de démarrage, nombre de site installés, taux de couverture, quantité détourné/an, typologie petit et gros producteurs, rôle collectivité*

*Le bilan quantitatif pourra être présenté dans le tableau 2.2 dossier technique.*

*Points forts et d’améliorations du développement de la gestion de proximité*

#### Déchets verts : gestion **existante**

*Type de collecte en déchèterie et/ou en porte à porte.*

*En déchèterie, conditions d’accès déchets verts issus des ménages et des professionnels dont communes, …*

*Destination des déchets verts (broyage, compostage, utilisation en direct retour au sol, utilisation en structurant, …)*

*Point forts et améliorations de la gestion ressource déchets verts*

#### Collecte en porte à porte **existante des biodéchets**

*Le bilan quantitatif pourra être présenté dans le* ***tableau 2.2 dossier technique***

*Typologie des producteurs collectés (école, restaurateur, …)*

*Progression de la quantité collectées /an,*

*Secteur géographique concerné*

*Présence d’offres privées pour les non assimilés (notamment > 10 t/an)*

*Consignes de tri et nature des biodéchets collectés.*

*Destination des biodéchets : compostage, méthanisation, …*

*Points forts et d’amélioration de la filière collecte séparée des biodéchets*

## Contexte de l’opération

### Scénario de gestion optimisé retenu et/ou mode de financement futur

|  |  |
| --- | --- |
| mise en œuvre d’un scénario optimisé en projet | [ ]  Oui, début – fin :………………………. |
| mise en œuvre d’une tarification incitative en projet | [ ]  Oui, date effective :………………………. |
| mise en œuvre d’une redevance spéciale en projet | [ ]  Oui, date effective  ………………………. |

*Ne concerne que les collectivités qui ont pour projet de mettre en œuvre un scénario optimisé et/ou une tarification incitative. Ce scénario peut être issu d’une étude d’optimisation SPPGD.*

*Présenter le mode de gestion future par flux : mode de collecte, fréquence, mode financement., accessibilité en déchetterie (limitation accès, …), évolution de la limite du SPPGD, extension des consignes de tri pour les recyclables ...*

*Planning associé en indiquant les grandes étapes de mise en œuvre*

### Description des actions de réduction contre le gaspillage alimentaire

*Description des actions existantes inhérentes aux gaspillages alimentaires et celles envisagées dans le cadre notamment du PLPDMA* [[3]](#footnote-3)*: réduction, don alimentaire, alimentation animale ; que ce soit pour les usagers et les producteurs.*

 *Indiquer les services internes mobilisés au sein de la collectivité et les principaux partenaires associés à ces actions notamment lors de la présence de Projet Alimentaire Territorial*

## Gisement, objectifs attendus de l’opération

### Estimation du gisement

*Il sera présenté à minima le gisement de biodéchets (déchets alimentaires, déchets de jardin, déchets verts, …) mobilisables par le Tri à la source des biodéchets potentiellement captable par la gestion de proximité et/ou la collecte séparée des biodéchets. L’ensemble des organiques pourra également être estimé en fonction de l’ambition de ‘l’opération.*

*Il sera distingué le gisement issu des usagers et des professionnels (> 10 T/an : > 5 t/an ; < 5 t/an) )Les modalités d’estimation seront rappelées.*

### Définition des objectifs globaux[[4]](#footnote-4)

*Motivation - objectifs quantitatifs et qualitatifs*

*Avant – après (minima 3 ans) tonnage et ratio OMr , DMA, Déchets Verts,*

*Ces objectifs sont à mentionner dans 2.2 dossier technique. D’autres indicateurs pourront être proposés : économique, environnement, ….*

## GOUVERNANCE ET MOBILISATION AUTOUR DU PROJET

*Description de l’engagement politique, rôle élu référent et équipe projet élus*

*Implication des élus municipaux*

*Formation/sensibilisation mises en place à destination des élus*

*Lien avec d’autres politiques de la collectivité ou des collectivités infra pour les syndicats : climat, urbanisme, économie, éducation, alimentation, agriculture, …*

*Descriptions des parties prenantes (représentant(s) de producteurs de biodéchets, associations, chambres consulaires, ... )et mobilisation (information, consultation, co-construction, comité de suivi de mise en œuvre, démarche de concertation[[5]](#footnote-5), liens partenariaux…)*

# Mettre en place la collecte séparée de biodéchets

|  |
| --- |
| **Concernant l’opération de collecte séparée des biodéchets** |
| Date de démarrage de l'opération |  |
| Fin prévisionnelle de l'opération |  |
| Type d’opération | [ ]  Création collecte[ ]  Extension collecte existante[ ]  Expérimentation, |
| Modalités de collecte retenue pour l’opération | [ ]  porte à porte (% population)[ ]  apport volontaire (% population) |
| Foyers concernés : nombre et % |  |
| Habitants concernés : nombre et % |  |
| Professionnels concernés : nombre et % |  |
| Secteur concerné par l’opération : | [ ]  tout le territoire [ ]  secteur urbain - Bourg (% de population)[ ]  secteur rural (% de population)[ ]  habitat collectif (% de population)[ ]  autres. Préciser : |
| Consignes de tri des biodéchets : (nature des biodéchets collectés) |  |
| Performance attendue : quantité de biodéchets collectés  | Quantité globale de biodéchets collectés visée (en t/an) :Quantité de déchets alimentaires collectés visée (en kg/hab desservi/an et en t/an) :Quantités de déchets alimentaires non ménagers collectés visées (en t/an) : |
| % en quantité de biodéchets issus des ménages collectés |  |
| Filière(s) de valorisation des biodéchets prévue(s) |  |
| Nombre d’emplois créés ou redéployés |  |

## Objectifs attendus de l’opération collecte séparée des biodéchets

*Cette partie peut être présentée sous un format tableau et/ou cartographique :*

*Préciser par mode de collecte séparée des biodéchets (en porte à porte et en apport volontaire) :*

* *Nombre de foyers ou habitants et professionnels (< 10 t/an et > 10 t/an) visés ou cibles, desservis par ces nouveaux services de collecte séparée des biodéchets*
* *Taux de couverture du service de la collecte séparée des biodéchets % ménages et/ou professionnels (< 10 t/an et > 10 t/an)*
* *Quantités de biodéchets collectés visés (t/an), ratio estimé en kg des biodéchets collectés/habitant/an*
* *Estimation chiffrée de la réduction de la part des biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, suite à la mise en œuvre du projet ;*

*Dans l’hypothèse où le porteur de projet propose différentes solutions techniques fonction de la typologie d’habitat ou des producteurs de biodéchets, un tableau est proposé en annexe* ***5.2*** *. Une présentation cartographique peut également être possible.*

## Description de la collecte Biodéchets

### Modalités retenues de collecte biodéchets

*Description de l’organisation de la collecte séparée des biodéchets et les modifications qu’elle entraine sur la gestion des autres flux de déchets. Plus précisément, des détails devront être apportés sur :*

* *les modalités de collecte des biodéchets (mode de collecte, fréquence, population desservie, ,…) ;*
* *pour la collecte des biodéchets prévue en points d’apport volontaire (PAV) : l’implantation de ces points, le nombre de foyers desservis par chacun des PAV, et la distance moyenne des foyers aux PAV), …*
* *la complémentarité envisagée entre gestion de proximité et collecte séparée sur le territoire ;*
* *limitation du captage des déchets verts en collecte*
* *les modifications de fréquence et des tournées de collecte, suite à la mise en place de la collecte séparée des biodéchets ;*

### Plan de déploiement de matériels/communication / formation pour la collecte séparée des biodéchets

#### Moyens équipements de précollecte et collecte des biodéchets

 *Description des matériels de pré-collecte et de collecte (bioseaux, sacs, bacs, conteneurs…) qui seront distribués, les éventuelles adaptations des bennes nécessaires, …*

#### Plan de Communication pour la mise en place de la collecte des biodéchets

*Le taux de participation et plus globalement la réussite des opérations de collecte séparée des biodéchets étant corrélé à l’effort de communication consenti par la collectivité, il est demandé à ce que le porteur de projet détaille les actions de communication et de sensibilisation envisagées, ainsi que la cible de ces actions (ménages, producteurs, établissements de restauration scolaire…). Communication originale.*

*Les modalités de distribution des équipements de pré-collecte et de collecte devront également être mentionnées*

#### Plan de formation pour la collecte des biodéchets

*Précision des actions de formation et de sensibilisation des parties prenantes : formation des agents, des élus, des acteurs du territoire avant lancement de la collecte séparée*

*Proposition d’indicateurs : le nombre de personnes à former,*

### Unité de valorisation et débouchés :

*Vigilance : l’unité de valorisation doit disposer d’agréments sanitaires adaptés et sa capacité doit être adaptée aux tonnages attendus de la collecte à court terme et à moyen terme minimum*

*Type valorisation organique (plateforme de compostage, unité de méthanisation) ; capacité à absorber les flux supplémentaires, coût de traitement, distance à laquelle le site se situe, agréments sanitaires pour traiter des sous-produits animaux dont le site dispose…) ;*

*Qualité du compost, condition de reprise de l’amendement, utilisateurs (nature et nombre), certification de la plateforme (ASQA, certification utilisable en agriculture biologique)*

### Dispositif de mesures et suivi qualité pour la collecte séparée des biodéchets

*Précisez quel suivi va être mis en place et quelles modalités d’évaluation sont proposées (moyens humains mobilisés, mesures, outils de suivis…).*

* ***suivi de la qualité des déchets*** *collectés (contrôle des bacs, caractérisations ponctuelles, taux de refus au niveau de l’exutoire de traitement …),*
* ***de la qualité du traitement*** *(agrément sanitaire et hygiénisation, suivi du taux de refus, qualité du compost / digestat produit, débouchés de la matière organique…),*
* ***des taux de participation*** *(en porte à porte : nombre de contenants présentés / nombre de contenants distribués, en apport volontaire : nombre de levées par foyer), et de la population desservie (si montée en puissance du dispositif).*
* *enquête de* ***satisfaction****, …*
* ***des quantités collectés*** *(biodéchets, OMR, DMA, quantités de biodéchets encore présentes dans les OMR après mise en place de la collecte séparée des biodéchets, caractérisation OMr),*

### Récapitulatif des moyens humains mis en œuvre pour la collecte des biodéchets

*Organisation de l’équipe projet (référent de projet collecte séparée biodéchets, ...) – lien avec les autres services de la collectivité,*

*Décrire les moyens humains mobilisés en interne (statut, personnel titulaire de la fonction publique, contractuel, …) et en externe (association de quartier, bailleurs, …)*

*Indiquer le nombre de structures mobilisées, nombre de personnes ou services mobilisés en interne, ETP, …*

## Démarches administratives

*Détailler ici l’état d’avancement des démarches administratives liées au projet.*

## Estimation des coûts de la collecte séparée des biodéchets

*Le porteur du projet présentera l’estimation des coûts de collecte avec comparaison aux coûts de l’organisation préexistante et au regard des autres coûts de collecte et de traitement des déchets. Les gains sur le traitement du flux OMR devront être estimés ; pour cela, le porteur de projet s’appuiera sur ses matrices des coûts.*

*En résumé, devront figurer ci-après : le coût de traitement des biodéchets (€/t), le coût global de gestion des flux collectés par le service public avant et après la mise en place de la collecte séparée.*

*La minimisation des coûts de collecte doit être recherchée.*

*En sus, le porteur de projet précisera les modalités de financement du SPPGD et en particulier la facturation des professionnels utilisant le service (si la collectivité envisage de desservir des professionnels par le service de collecte séparée des biodéchets).*

*Une mise en perspective des bénéfices de l’opération en terme économique pourra être présentés au regard de l’augmentation de la TGAP),*

## Programme d’actions et Planning prévisionnel de la collecte separée des biodéchets

*Présenter le planning prévisionnel de déploiement de la collecte séparée des biodéchets dont lancement communication, investissement et déploiement, ….*

*Le degré de maturité du projet sera pris en compte lors de son évaluation. Le soutien de l’ADEME vise particulièrement des projets mûrs et réalisables à court terme.*

*Les contrats d’aide auront une durée maximum de 3 ans calendaires.*

# Engagements des bénéficiaires

## Engagements liés à la communication

Le bénéficiaire s’engage à garantir l’ADEME dans la réutilisation des documents et toute autre information et supports soumis aux droits d’auteur, qu’il a fait son affaire personnelle auprès du ou des auteurs titulaires des droits de propriété intellectuelle et/ou des droits à l’image sur leur propre création, des autorisations de réutilisation requises.

**Conformément à aux règles générales d’’attribution des aides de l’ADEME , le bénéficiaire s’engage** à associer l’ADEME lors de la mise au point d’actions de communication et d’information du public (inauguration de l’installation…) et à mentionner dans tous les supports de communication l’ADEME Nouvelle Aquitaine comme partenaire en apposant **sur chaque support de communication produit le logo de l'ADEME et le logo TriBIO ou la mention : opération réalisée avec le soutien financier de l'ADEME. Il fournira à l'ADEME les versions finalisées des supports avant leur réalisation, afin d'obtenir l'accord de l'ADEME au préalable.**

Pour les investissements, le bénéficiaire s’engage à poser un panneau sur le site de réalisation de l’opération, portant le **logo de l’ADEME, et le logo TriBIO.**

## documents à remettre à l’ADEME après réception du contrat

Le bénéficiaire remettra à l’ADEME Nouvelle Aquitaine documents suivants :

**Rapport intermédiaire annuel devant contenir :**

* 1. Le bilan d’activité l’année écoulée premiers mois comprenant :
		1. Bilan décrivant les facteurs de réussites, les difficultés et les mesures correctives envisagées
		2. Tableau des indicateurs de suivi de la généralisation du tri à la source des biodéchets, transmis par l’ADEME à renseigner par le bénéficiaire ;
	2. Un exemplaire des outils de communication réalisés ;
	3. La matrice des coûts remplie et validée dans SINOE sur la première année de validité du contrat.
	4. La saisie en ligne d’une fiche action-résultat sur le site internet OPTIGEDE ([www.optigede.ademe.fr](http://www.optigede.ademe.fr))

**Rapport final devant contenir :**

1. Une analyse des performances atteintes au regard des objectifs de résultats contractuels suivants :
* baisse de X % en 202X par rapport à 20XX en kg/habitant desservi d’OMR,
* *et pour une opération collecte biodéchet également :*
* baisse ou stabilisation de la collecte par habitant desservi du couple [OMR + biodéchets] par rapport à la collecte d’OMR soit :
* $Quantité [OMr+biodéchets]\_{N+3}\leq Quantité[OMr\_{N}]$

*(N étant l’année de référence*)

1. Le bilan final comprenant :
	* 1. Un bilan global de l’opération : technique, économique, financier (grille tarifaire redevance spéciale biodéchet, ...), satisfaction, de retour d’expérience en gestion de projet, ...
		2. Un tableau des indicateurs de suivi de la généralisation du tri à la source des biodéchets à renseigner par le bénéficiaire ;
2. Un bilan des actions d’accompagnement et de communication menées par le bénéficiaire;
3. Un reportage photographique du déploiement (ou de l’expérimentation le cas échéant). Ce reportage photographique sera remis sur CD Rom. Les photographies dans un format Haute Définition (minimum 300 DPI) devront être datées, légendées et indiquer le nom du photographe.
4. Les matrices des coûts remplies et validées dans SINOE des trois années.
5. La saisie en ligne une fiche action-résultat sur le site internet OPTIGEDE (www.optigede.ademe.fr).

# Annexe : Exemple tableau offres territoriales tri à la source des biodéchets

Un **exemple** de tableau ci-joint est proposé en guise d’illustration. Celui-ci est à **adapter** *à ses propres typologies d’habitat : centre urbain, bourg, bastide, ... Il est également possible pour une même zone plusieurs services de Tri à la source des biodéchets.*

*A remplir principalement le périmètre SPPGD et au-delà en fonction du domaine d’intervention choisi par la collectivité. Ce tableau peut être complété en abordant également la gestion des déchets verts*.



1. <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Projets-alimentaires-territoriaux> [↑](#footnote-ref-1)
2. *Si existence d’un service tri à la source des biodéchets, à détailler paragraphe ci-dessous dédié au tri à la source.* [↑](#footnote-ref-2)
3. <http://www.plpdma-guide-ademe.fr/axe-lutter-contre-le-gaspillage-alimentaire--2.4.html> [↑](#footnote-ref-3)
4. *Des objectifs plus précis sont demandés dans les sous-parties* [↑](#footnote-ref-4)
5. [*guide méthodologique CONcerto*](https://www.ademe.fr/concerto-concertation-territoriale-matiere-organique-guide-methodologique) [↑](#footnote-ref-5)